Compte-rendu Assemblée Générale Ordinaire du 04 mars 2016 à Linas (91)

Le quorum étant atteint l'AGO peut démarrer (9 présents et 9 représentés) à 19h45.

Mot du président S. HATOT :
Cette assemblée n'était pas prévue à la création, on comptait la faire après 16 mois.
On l'a faite afin d'arrêter les comptes sur 4 mois de vie de la fédération afin de simplifier les demandes de subvention sur une période de 12 mois et non pas de 16 mois
Remerciement au club de Linas de nous accueillir pour cette assemblée.

Compte Rendu de l'assemblée générale du 16 mai 2015 : (S. HATOT)

- 0 contre / 0 Abstention ➔ adopté à l'unanimité

Rapport Moral de l'année 2015 : (S. HATOT)
La Force Athlétique a été indépendante pendant 5 ans entre 1981 et 1986 puis elle a rejoint la Fédération haltérophile.
La Force Athlétique, est donc indépendante à nouveau depuis 2015 suite à une injonction de l'International Weightlifting Federation (IWF) qui a appliqué un texte de 2009 spécifiant que les fédérations haltérophiles nationales devaient se séparer des autres disciplines qu'elles géraient à partir du moment où ces disciplines avaient leur propre fédération internationale, sauf dérogation.
Le président de la FFHMFAC (Marc Andrieux) et le trésorier (Stéphane Hatot) ont essayé de faire valoir ce droit à une dérogation. Ceci n'a pas été accepté. Il a donc fallu créer rapidement une fédération de force athlétique pour protéger nos disciplines.
Le comité directeur de FFHMFAC a donc été mis au courant et suite aux conclusions d'un organisme externe, qui a fait un audit sur les options possibles, la décision a été prise par le Comité Directeur de se séparer.
Afin de ne pas perdre de temps et pour éviter une hémorragie des licences il a été décidé lors de l'AGO de la FFHMFAC de mars 2015 d'avancer la séparation au 01er septembre 2015 au lieu du 01er septembre 2016 comme proposé par le Comité Directeur. L'AGE de la FFHMFAC du 26 juin 2015 a officialisé la séparation ainsi que ses conditions juridiques et financières.
En 5 mois tout a été fait, le site Web a été mis en place en négociant les prix au plus bas (10.000 Euros pour créer le site, le site de la FFHMFAC avait couté 72000 Euros pour un site moins performant) ; Nour-Eddine Ghaoui a aussi négocié auprès d'Orange Business services (8000 Euros au lieu de 25000 au départ) pour la gestion complète des licences. Donc merci à Nour-Eddine pour son travail.
Notre Fédération a été créée le 17 janvier 2015 et au départ elle s'appelait Fédération Française de Force Athlétique, Culturisme et Disciplines Associées (FFFACDA). On n'a pas pu rester avec les Culturistes car ils ne se sont pas entendus entre eux. Donc on a changé les statuts et le nom de la fédération lors d'une AGE le 16 mai 2015 pour prendre le nom actuel FFForce.
Les culturistes : Ils représentaient 2500 Licences à la FFHMFAC. Après la séparation des disciplines, se sont créées 3 associations, 2 ont fusionné et 1 est restée seule (celle des Thérage). Les fusionnés sont

les plus important car elles revendiquent environ 1500 Licences. Ils ont pris RDV au ministère chargé des sports pour avoir un agrément. Le ministère étudie le dossier (ni oui, ni non). Si cette structure n'a pas l'agrément, il y a des grandes chances pour que le ministère chargé des sports nous demande de les prendre au sein de la FFForce.

Au 1er Septembre 2015, notre fédération reconnaissait 14 ligues régionales (basée sur le nouveau découpage des régions) 12 ligues métropolitaines (nous n'avons pas de clubs en Corse) plus 1 ligue à la Réunion et 1 en Nouvelle Calédonie.
Remerciement à tous les présidents de ligues pour leur engagement en faveur de nos disciplines.

Reconnaissance de notre fédération :

-Le 10 Juillet 2015, l'IPF (notre fédération internationale) via Gaston Parage, son Président, nous reconnaissait comme étant la seule structure représentant la Force Athlétique et le Développé Couché en France. Nous avons eu le soutient du Président de l'IPF Gaston Parage depuis le début.

- Le 04 octobre 2015, RDV au ministère chargé des sports. S. HATOT a été reçu par Thierry Mosimann Directeur des Sports. L'agrément a été promis à notre fédération, à titre exceptionnel compte tenu des circonstances (normalement 3 ans d'existence) et aussi parce que l'équipe qui a créé la FFForce est celle qui gérait nos disciplines depuis 20 ans.
Par contre, le Directeur des sports nous a rappelé que nous n'avions pas la délégation car elle n'est jamais donnée à une fédération qui vient de se créer. De plus toutes les délégations seront réattribuées au 31/12/2016. La FFHM perd la délégation de la FA et du DC et personne n'aura ces délégations pour le moment. Conséquences, rappelées par le directeur des sports : nous n'avons pas le droit d'appeler notre fédération, Fédération Française, ni de décerner des titres de Champion de France. Le président S Hatot à plaider ces deux causes et nous avons une autorisation tacite de le faire en attendant cette délégation. Elle pourrait nous être attribuée au 31/12/2016 en fonction de notre gestion de la FA et du DC sur la saison 2015-2016.

- La séparation des disciplines de la FFHMFAC s'est faîte par scission avec apport partiel d'actifs. Cela signifie que nous avons partagé le fond associatif de cette fédération en fonction du nombre de licences de chaque discipline et du résultat comptable pour chaque année depuis 2001. Sur cette base il revenait 103.412 Euros à la Force. Pour les obtenir il fallait démontrer la représentativité de notre structure. Cette dernière avait été contractualisée à la hauteur de 96 Clubs et 8891 Licences. En 3 semaines il y avait plus de 100 clubs adhérant à la FFForce et le nombre de licences minimum a été atteint le 4 novembre 2015. Donc 70% de ces 103412 euros ont été versés à cette date et le solde à la clôture des comptes de la FFHMFAC soit la semaine dernière.

- L'agrément a été donné à la FFForce, comme promis par le Directeur des Sports, le 1er décembre 2015 et publié au JO le 4 décembre 2015.

- Le dossier a été déposé au Comité National Olympique et Sportif Français pour la reconnaissance de notre fédération. Réponse lors de l'AGO du CNOSF en mai 2016.

Autres informations :

- Le statut de haut niveau de la force athlétique a été préservé jusqu'au 31 décembre 2016. Pour le moment il est géré par le DTN de la FFHM Didier Leroux puisque, pour le moment, nous n'avons pas de DTN.
Apres le 31 décembre 2016, les règles pour le Haut Niveau vont changer. Un minimum de 30 pays présents aux championnats du monde senior devrait être exigé. En fait l'IPF répond à ce critère et normalement nous devrions garder le haut niveau.
- Entre le 1er septembre et maintenant nous avons mis en place toutes nos formations. Dans ce domaine, il faut rendre hommage à Fabian Bernard (le responsable des formations de notre fédération). Il travaille au CREPS de Wattignies. Il a revu et réécrit tous les brevets fédéraux, et il a des correspondants dans les régions.

- Le Kettlebel est devenu officiellement une discipline associée de la FFForce le 9 janvier 2016 avec la signature de la convention avec l'AFGS (Association Française de Girevoy Sport)

- Les élections démocratiques auront lieu en décembre 2016. Chaque président aura un nombre de voix égale à son nombre de licences. Il s'agira d'un scrutin de liste dans laquelle il y aura 14 forces athlétismes et un licencié kettlebell.
Toutes les ligues devront avoir fait leurs élections avant le 30 novembre 2016 sur le même modèle.

- La séparation des disciplines de la FFHMFAC se passe mal dans certaines régions. Selon le cas les haltérophiles refusent de partager le fond associatif avec les autres disciplines et dans d'autres cas ils n'ont pas fait leur assemblée générale de transformation de leur comité régional.

Conclusion :
Même si c'est bien d'avoir notre indépendance, il ne faut pas regretter d'avoir fait partie de la fédération haltérophile entre 2001 et 2015. La FA a grandi grâce à sa participation active au sein de la FFHMFAC. L'haltérophilie étant structurée nous avons suivi cet exemple pour la FA et le DC.
Par contre, la séparation était devenue inéluctable car une fédération multi-disciplines qui adhère à plusieurs fédérations internationales ne peut fonctionner que si une discipline domine fortement les autres, les petits ont toujours besoin des grands. La FA était devenue trop importante au sein de la FFHMFAC (30% des licences) et les haltérophiles voyaient cela d'un mauvais œil. De ce fait notre développement ne pouvait qu'être freiné.
Aujourd'hui, notre destin est dans nos mains et on ne pourra pas jeter la pierre sur les autres si on ne se développe pas comme espéré.

Vote du rapport moral

- 0 contre / 0 Abstention ➔ adopté à l'unanimité

- Question : Est-ce qu'une association autre de force athlétique peut nous attaquer en justice sur le titre de Champion de France ?

Réponse : elles ne peuvent pas car non seulement elles n'ont pas la délégation mais elles ne sont même pas agréées. Nous sommes la seule fédération agréée pour la force athlétique et le développé couché. Dans l'état actuel seul l'Etat (le ministère chargé des sports) pourrait ester en justice sur ce point mais à partir du moment où tout se passe bien, il n'intentera rien contre nous puisque nous avons son autorisation tacite de fonctionner de la sorte jusqu'à l'attribution de la délégation pour la

FA et le DC.

Rapport Financier : (S.Hatot)
Voir le suivi financier annexé
La clôture des comptes a été faîte au 31 Décembre 2015 avec un excédent de 26.401,75 euros.
Ceci fait qu'avec ce que nous avons touché lors de la séparation avec l'haltérophilie et le culturisme, nous avons un fond associatif de 103.412 + 26.401,75 soit 129.813,75 euros
Le fond associatif est l'argent que nous avons en réserve et cela nous permet de démarrer de façon sereine nos activités. Mais il n'est pas question de puiser dans les 103411 euros. Nous devons équilibrer nos budgets chaque année et même faire des excédents car nous envisageons toujours d'organiser des championnats du monde open de FA. Ceux de 2016 ont été annulés du fait de la séparation.
Vote du rapport financier :

- 0 contre / 0 Abstention ➔ adopté à l'unanimité

Cotisation 2016-2017 :
Le bureau constitutif ne souhaite pas augmenter la cotisation 2016/2017.
On propose de laisser la licence compétition à 35 Euros et la licence loisir à 18 Euros. Le président de la FFHM voulait que nos deux fédérations augmentent le prix de la licence loisir. Nous ne le souhaitons pas. Nous souhaitons d'abord regagner la confiance des clubs.

Vote du prix des licences.

- 0 contre / 0 Abstention ➔ adopté à l'unanimité

- Question : Pourquoi ne pas avoir une seule licence loisir/compétition avec un prix unique 30 Euros.

Réponse : Pas très favorable car on perdrait des licences. Il faut plutôt réfléchir aux services que l'on pourrait apporter aux licenciés loisirs pour que cette licence devienne attractive et recherchée par le licencié.

- Projet de budget :

Voir projet de budget annexé
Ce budget 2016 a été construit sur un nombre de licences de 13.500 au 31 août 2016 et 15.000 au 31 août 2017. Il faut absolument que nous atteignons ces chiffres pour pouvoir financer nos actions sportives. Vous remarquerez qu'il n'y a pas de subvention de la part du ministère chargé des sports pour l'année 2016. Il y en aura certainement (mais pas beaucoup) pour l'année 2017 avec l'obtention de la délégation.
Il faut que les présidents de club licencient l'ensemble de leurs adhérents (obligation des statuts) si nous voulons pérenniser nos activités.

Vote du projet de budget
0 contre / 0 Abstention ➔ adopté à l'unanimité

Rapport moral de la Commission Sportive Nationale de Force Athlétique:(X. de Puytorac)
Il s'agit du bilan de l'année 2015 donc du 01er janvier au 31 août 2015 sous l'égide de la FFHMFAC et du 01er septembre au 31 décembre 2015 dans le cadre de notre nouvelle fédération, la FFForce.
La commission a essayé de rendre la séparation la plus transparente et la moins douloureuse pour nos athlètes.
Les finales France sans matériel ont été les grands succès de l'année 2015. Cependant leur mise en place a été un très gros travail (calendriers, minima….)
Pour le sans matériel la décision avait été prise de mettre en place des minima peu élevés pour attirer les athlètes vers cette nouvelle discipline. Nous avons été victime de notre succès et nous avons dû modifier les organisations des finales à la dernière minute compte tenu du grand nombre de qualifiés. Les organisateurs ont été très efficaces et réactifs et je les remercie de leur professionnalisme et de leur capacité à réagir vite.
En 2015 il y a eu 2200 compétiteurs. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2014 et nous devrions faire mieux en 2016.
En 2015, les performances internationales de nos équipes de France ont été très bonnes et ceci dans toutes les catégories d'âge. De nombreuses médailles ont été glanées par les Masters, les Juniors et l'équipe de France Elite.
Bravo à tous.
X de Puytorac remercie l'ensemble des bénévoles qui dirigent toutes les équipes de France.

Affiliation de la FFForce à l'IUKL et à l'IKMF : (S. Hatot)
La FFForce a la gestion du Kettlebell Sport et nous devons adhérer à la fédération internationale.
S. Hatot explique ce qu'est le kettlebell Sport. Il y a deux types de compétitions. Le Kettlebell traditionnel et le Kettlebell marathon qui dépendent chacun d'une fédération internationale différente.
Le kettlebell traditionnel adhere à l'International Union of Kettlebell Lifting (IUKL)
Le kettlebell marathon adhere à l'International Kettlebell Marathon Federation (IKMF)
S. HATOT propose d'adhérer au deux puisqu'elles ne gèrent pas la même chose et que nous aurons des athlètes dans les deux disciplines.
S.Hatot souligne qu'il y a tout à construire et à structurer dans cette discipline.

- Question : Qui prend en charge les déplacements internationaux.

Réponse : La convention signée entre le Kettlelbell et la FFForce prévoit que les compétitions internationales ne seront prises en charge au maximum à hauteur de 70% de ce que la discipline ramène avec les licences.

Vote de l'adhésion à ces deux fédérations
0 contre / 0 Abstention ➔ adopté à l'unanimité

Mise en place de la Commission disciplinaire de lutte contre le dopage : (S. HATOT)
Nous avons l'obligation de gérer les cas des athlètes qui sont déclarés positifs lors de nos compétitions. Pour cela l'AFLD nous demande de mettre en place une commission de première instance et une commission d'appel.

Commission de première instance, sont proposés :

Président : Charles RABIN ;
Médecin : Michel ROSENHEIM.
Professionnel de santé : Alain WEISZFELD
Juriste : Lucie BOUTONNET
Personne qualifiée: Lucien DE FARIA
Suppléant : Joël BOUCHER

Commission d'appel, sont proposés :

Présidente : Alexia Le TALLEC
Médecin : Marc FORTIER-BEAULIEU
Professionnel de santé : Cyrille VAILLANT
Personne qualifiée : Sabrina LAUNAY
Personne qualifiée : Gregory DUFOUR

- Question : Comment fait-on pour avoir des contrôles lors de compétitions.

Réponse : On ne maitrise rien dans ce domaine. On peut toujours appeler la direction régionale des sports mais c'est l'AFLD qui décide et on ne peut pas les forcer à venir. On peut simplement suggérer des contrôles.

Vote sur la mise en place de ces deux commissions et la nomination de leurs membres

- 0 contre / 0 Abstention ➔ adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Question de Georges Auberval : Comment avoir des formations pour l'ile de la Réunion car il n'y a pas de représentant.
Réponse: Pour le moment il n'y a pas de représentant à la Réunion pour faire des formations. Mais la ligue de la Réunion peut faire comme celle de Nouvelle Calédonie. Cette dernière envoie à ses frais un de ses licenciés pour se former en Métropole et il sera capable à son tour de former les autres personnes dans sa ligue.
Plus d'autres questions diverses l'AGO est close à 21h00.

Le Président
Stéphane HATOT

Le Vice-Président
Xavier de Puytorac